pouvait neutraliser cette influence au moyen des quarante-sept députés des provinces du golfe? (Ecoutez! écoutez!) De quelque côté que je retourne la question, je ne puis réellement pas voir de quel immense bienfait elle doit nous combler pour que nous ayions besoin de la voter si promptement L'hon. M. GREY a dit, dans les provinces d'en-bas, qu'il pourrait s'écouler des années avant que le changement n'ait lieu et qu'il faudrait des années pour y réfléchir. Voici ses propres paroles:—

"Ce n'est l'intention de personne de précipiter l'exécution du projet, car il n'est pas pour s'accomplir anjourd hui, et il pourrait bien s'écouler des années avant qu'il ne soit mis à effet."

Je fais cet extrait d'un discours prononcé à St. Jean, Nouveau-Brunswick, le 17 novembre dernier par l'hon. M. GREY. Ce n'est pas tout : cet hon, monsieur envisege sous un tout autre aspect ce dont on fait parade ici, l'imposition de la taxe directe pour supporter les governements locaux, et il la désupprouve en termes des plus clairs. D'hor, oreteurs ont prétendu, dans cette enceinte, qu'ils étaient favorables à l'imposition de la taxe directe pour maintenir les gouvernements locaux, parce que cette mesure aurait pour effet de forcer les contribuables à surveiller de plus près les affaires publiques et la facon dont les deniers scraient dépensés. (Ecoutes ! écoutes !) Il parait s'être manifesté dans les provinces du golfe une certaine opinion en faveur d'une union législative, et l'hon. M. GREY semble avoir combattu cette idée; il va même jusqu'à dire qu'avec une union législative les institutions municipales et la taxe directe dans toutes les provinces seraient les seuls moyens de faire fonctionner le gouvernement. Il s'est prononcé contre cette idée et en faveur d'une union fédérale, laquelle, suivant lui, produirait tous les avantages commerciaux que l'on pourrait retirer de l'union et laisserait à chaque pro-Vince le contiôle de ses propres affaires locales. Les législatures de chaque province devaient, dit-il, garder les mêmes pouvoirs pour ce qui les regarde qu'elles avaient cidevant. Mais, est ce qu'en Canada on ne nous dit pas au contraire que les législatures locales ne seront que l'ombre du parlement fédéral, que le pouvoir qui leur sera abandonné ne sera qu'une illusion et que tous leurs actes scront sujets à la sanction du gouvernement fédéral? Car, enfin, tel est le Point de vue sous lequel les détenseurs du

projet ont développé la question dans cette enceitte. Ainsi done, ces messieurs qu'on nous a représentés comme s'étant entendus parsuitement dans leur conférence, n'envisagent pas du tout de la même manière les questions sur lesquelles on suppose qu'ils sont tombés d'acord, et donnent des versions très opposées sur les vues des membres de la conférence à propos de diverses questions. (Ecoutez ! écoutez !) Pendant que dans les provinces du golfe on les voit se déclarer énergiquement contre la taxe directe, on la présente ici comme un des avantages que devra produire la confédération. (Cris: non l non!) Eh bien! moi, M. l'ORATEUR, je dis oui! Ce que j'affirme en ce moment n'est que la répétition de ce qui a été dit dans cette chambre. Si la somme mise à part pour défrayer la législation locale, -80 centins par tête, - ne suffit pas, les parlements devront avoir recours à la taxe directe jusqu'à concurrence de la somme nécessaire, tandis que dans les provinces du golfe il n'est question de rien de cela. Tous ceux qui ont pris la parele du côté du gouvernement ont été unanimes à déclarer que ce projet était un grand projet: -mais ils ont tous reculé devant la tache d'indiquer l'espèce de législature locale que nous sommes pour avoir ; iis ne nous disent pas de quelle manière notre exécutif sera formé pas p us que nous savons si nous aurons dans les deux provinces des conseils législatifs, et si ces corps politiques scront électifs ou non. Ils ne nous disent pas quel sera le nombre de ministres qui composera le conseil exécutif de la confédération, ni quelle influence chaque province aura dans ce gouvernement. ne nous font pas connaître leur projet de légis atures locales, mais ils nous affirment qu'il vaut mieux ajourner ces détails, que nous avons à réglir la question fédérale scule et que nous n'avons pas à nous occuper pour le moment des gouvernements locaux. Pourquoi ce vague, ces choses indéfinies? Convient-il, politiquement parlant, de nous avertir, nous, les députés d'un peuple libre, que nous ne saurons rien de cela mais que nous devons voter les yeux fermés? Je maintiens que nous devrions avoir connaissance de tout le plan et ils affirment que nous n'en saurons rien du tout, et ils continuent à dire que c'est un rand projet! Eh bien! si c'est un grand projet, s'ils persistent dans la conduite qu'ils n'ont cessé de tenir daus cette chanbre, ne doit-on pas les proclamer, eux les architectes et les magons de ce grand